

Assemblée Nationale - Compte rendu analytique - Séance du 1er décembre 1874.

Numéro d'inventaire : 1999.00487

Type de document : article

Éditeur : Univers (L') (Paris)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1874

Description : Article découpé et collé sur une feuille de papier blanc

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Intervention de Paul Bert pour faire inscrire à l'ordre du jour les débats sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, sur la création de nouvelles facultés de médecine et sur le traitement et la retraite des instituteurs.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Le travail des enfants, la mendicité

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

*Bébérité au le
travail des enfants
dans les professions
ambulantes*
A.A. / 39.0487

L'UNIVERS. 3 DEC. 1874

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE BENOIST-D'AZY
VICE-PRÉSIDENT

Séance du 1^{er} décembre

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Félix Voisin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

CONSTITUTION DU BUREAU

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Il est procédé au tirage au sort de 36 scrutateurs.

Le scrutin a lieu par bulletins placés sous enveloppes. Le résultat en sera ultérieurement proclamé.

M. le président communique à l'Assemblée une lettre par laquelle M. Léopold Rolland (du Lot) déclare que, ne pouvant, pour des raisons de santé, prendre part aux travaux de l'Assemblée, il donne sa démission de député.

Avis de cette démission sera transmis à M. le ministre de l'Intérieur.

MM. Nélieu, de Saint-thorent, docteur Maure, André (Charente) et Aubry, demandant des congés pour cause de maladie.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents de l'Assemblée.

Le scrutin a lieu; le résultat en sera ultérieurement proclamé.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Nombre des votants.....	556
Bulletins blancs ou nuls.....	203
Suffrages exprimés.....	351

M. Buffet a obtenu 348 suffrages.

En conséquence M. Buffet est proclamé président de l'Assemblée nationale.

M. le vicomte de Camont, ministre de l'Instruction publique et des cultes, dépose un projet de loi tendant à élever exceptionnellement de 1,630,000 francs à 1,735,182 fr. 88 le crédit du chapitre 3 (cardinaux, archevêques et évêques) du budget des cultes (exercice 1874).

Et un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'Instruction publique un crédit supplémentaire de 300,000 fr. pour la conservation des monuments historiques.

Ces deux projets sont renvoyés à la commission du budget de 1875.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des six secrétaires de l'Assemblée.

Le scrutin a lieu; le résultat en sera ultérieurement proclamé.

M. le président. — Je pense qu'il serait utile, avant la clôture du scrutin, de régler l'ordre du jour de demain. L'Assemblée, avant de se séparer, avait mis en tête de son ordre du jour la première délibération sur la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. Paul Bert. — Je viens demander à l'Assemblée d'achever d'abord un certain nombre de lois qui sont en troisième délibération ou dont l'urgence a été déclarée.

Il y en a une sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes; une autre, votée en deuxième lecture, pour la création de nouvelles facultés de médecine; une autre, enfin, relative au traitement et à la retraite des instituteurs.

Il vaudrait mieux terminer ces lois que d'entamer des discussions nouvelles qui, en raison des communications d'ordre politique, que nous attendons, pourraient être écourtées et interrompues. (Très bien! à gauche.)

M. Laboulaye. — La commission du projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur est à la disposition de l'Assemblée.

Mais je ferais remarquer que cette loi, qui est à votre ordre du jour depuis un an, commence à passer à l'état légendaire. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Roussier. — Je m'associe à la réflexion de M. Laboulaye. Il importe de ne voter la loi relative à la création de nouvelles Facultés de médecine qu'après avoir pris une décision sur la liberté de l'enseignement supérieur. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Maurice. — Il y a un autre projet de loi qui commence aussi à passer à l'état légendaire, c'est celui qui est relatif au traitement et à la pension de retraite des instituteurs. (Très bien! très bien! à gauche.)

L'Assemblée a pris un engagement à cet égard. Je lui demande de placer le projet en tête de l'ordre du jour, afin que la loi puisse être appliquée à partir du 1^{er} janvier. (Nouvelle approbation à gauche.)

M. le vice-amiral de La Roncière Le Nourry. — Les diverses lois qu'on vient de mentionner sont très urgentes, sans doute; mais il en est une qui est attendue avec impatience par le pays et par l'armée, c'est la loi des cadres. (Vive approbation.) La commission de

l'armée se réunira dès demain pour examiner les contre-projets du gouvernement.

La commission et le gouvernement sont d'accord pour vous demander de mettre le projet en tête de l'ordre du jour. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée, consultée, décide que le projet de loi relatif aux cadres de l'armée sera mis en tête de l'ordre du jour de demain.

M. Bert. — La résolution que vient de prendre l'Assemblée n'est pas exclusive de la proposition que je faisais tout à l'heure. J'insiste pour que l'Assemblée inscrive à son ordre du jour, après la loi des cadres, les trois lois qui en sont à la 3^e lecture et la loi sur le traitement et la retraite des instituteurs. (Très bien! très bien! à gauche.)

L'Assemblée, consultée, place à l'ordre du jour, après la loi des cadres : la 1^{re} délibération sur la proposition de loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, la 3^e délibération sur la proposition de M. Tailon, concernant les enfants employés dans les professions ambulantes, la 3^e délibération sur les propositions portant création de nouvelles Facultés de médecine, la 3^e délibération sur le projet de loi relatif à l'hygiène des navires.

M. le général Billot. — Le contre-projet du ministre de la guerre n'ayant été distribué que ce matin, et M. le général Chareton, rapporteur, ne l'ayant pas encore lu, il ne paraît pas possible que la discussion générale de la loi sur les cadres ait lieu demain. (Bruit divers.)

La commission est donc d'avis que la première délibération ait lieu sans débat.

M. le président. — Cette observation ne peut modifier la résolution qui vient d'être prise par l'Assemblée.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des vice-présidents :

Nombre des votants.....	578
Bulletins blancs.....	4
Suffrages exprimés.....	574
Majorité absolue.....	288

Ont obtenu :

MM. Martel.....	422 voix
le comte Benoist d'Azy	327 —
Audren de Kerdel...	296 —

MM. Martel, Benoist d'Azy, de Kerdel, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Les suffrages se sont ensuite répartis comme suit :

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier.	276 voix.
le comte Rampon.....	247 —
Le Royer.....	231 —
Henri Martin.....	227 —
Divers.....	74 —

Il sera procédé demain à un nouveau tour de scrutin pour la nomination d'un quatrième vice-président.

M. le président fait connaître le résultat suivant du dépouillement du scrutin pour la nomination des six secrétaires :

Nombre des votants.....	549
Bulletins blancs ou nuls.....	3
Suffrages exprimés.....	548
Majorité absolue.....	273

Ont obtenu :

MM. Voisin.....	327 voix.
Vandier.....	316 —
de Cazenove de Pradine.....	314 —
Blin de Bourdon.....	314 —
de Ségur.....	297 —
Duchâtel.....	270 —

En conséquence, MM. Voisin, Vandier, de Cazenove de Pradine, Blin de Bourdon et de Ségur sont proclamés secrétaires de l'Assemblée.

Un nouveau tour de scrutin aura lieu demain pour la nomination d'un sixième secrétaire.

La séance est levée à sept heures.

L'UNIVERS
3 DEC. 1874

